

Image not found or type unknown



ATD sur compte joint dénoncé

Par **Yannick58**, le **15/06/2016** à **15:45**

Bonjour,

Un compte joint ouvert au nom de deux personnes A et B non mariés. A dénonce le compte joint. Un ATD est émis à l'encontre de B. La banque a-t-elle le droit de débiter des frais d'ATD sur le compte joint post-dénonciation ?

Merci.

Par **youris**, le **16/06/2016** à **22:00**

Bonjour,

Si A n'est plus titulaire du compte, B en reste titulaire donc l'ATD peut être fait sur son compte.
Salutations